

AVIS

COUR PROVINCIALE DU MANITOBA (CENTRE DE WINNIPEG)

OBJET : Projet pilote de procès à 14 h

Le 15 décembre 2016, nous avons annoncé un projet pilote de procès à 14 h. Avec les années, il y a eu une baisse des demandes de procès et d'enquêtes préliminaires à 14 h. Nous allons continuer de tenir des procès à 14 h si un avocat en fait la demande, mais les dates ne seront pas affichées sur le site Web. Si un avocat désire qu'un procès se tienne à 14 h, il devrait communiquer avec le **coordonnateur des audiences décisionnelles** earlypcdispos@gov.mb.ca, qui lui fournira les dates disponibles pour la tenue du procès. Le temps du tribunal sera ainsi utilisé de manière plus flexible pour les procès à 14 heures, d'autres demi-journées d'audience ou les décisions rendues en réponse à la demande pour ces audiences, en plus de rendre l'établissement du calendrier de la cour le plus efficace possible.

DONNÉ PAR :

**Madame la juge en chef adjointe Anne Krahn
Cour provinciale du Manitoba**

DATE : 22-06-16